Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260321-CM2103263-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 29
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 16 mars 2026
Date de publication : 22 mars 2026

L'an deux mille vingt-six
Le vingt-et-un mars, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VELY, maire.

ETAIENT PRESENTS : Pascale AUDOIN - Nathalie BELLOCHE – Mélanie BIDAULT – Franck BLANDEAU – Hervé BOURMAUD – Laure CORDEROCH – Erina CORDROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Valérie DUPRE – François EZANNO – Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Sonia LE BARON – Guillaume LE BOZEC – Philippe LE HEN – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELLENEC – André LOMENECH – Christine LUCAS – Stéphane RIO – Charlotte RODRIGUEZ – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VELY

Madame Erina CORDROCH a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260321-CM2103263-DE

ÉLECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire indique que les dispositions de l'article L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales prévoient que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue pour les deux premiers tours, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire ajoute que cet article énonce que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, Monsieur le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats du procès-verbal par l'indication du nom du candidat placé en tête de cette liste.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire dont les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

- Nombre de votants : 29
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14
- Nombre de voix recueillies par la liste conduite par Monsieur André LOMENECH, candidat placé en tête de la liste : 26

Monsieur André LOMENECH, Madame Martine DI GUGLIELMO, Monsieur Jérôme ROUILLON, Madame Laure CORDEROCH, Monsieur Claude LE QUELLENEC, Madame Charlotte RODRIGUEZ, Monsieur Guillaume LE BOZEC, Madame Laure SIMON, sont proclamés adjoints et ont été immédiatement installés.

MAIRIE DE CAUDAN (Morbihan)

Pour copie conforme,

Le Maire,

Fabrice VELY